



Reglement Raid RSO

Le plaisir de courir utile



Article 1 : Organisation

Les Raids présentés sur ce site sont des concepts de Raid aventure conçus et organisés par RSO commercialisé par RSO

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications qui seront notifiées par additifs aux concurrents dans des délais raisonnables.

Article 2 : Les courses

Le calendrier est précisé sur le site et actualisé à l'adresse www.raidsahara.com

Epreuves de course à pied / marche en allure libre sans moyens motorisés, avec barrières horaires (cf. tableau chronométrage).

Elles comprennent des étapes dont le kilométrage pourra varier eu égard aux circonstances et facteurs divers de l'organisation. L'organisation se réserve le droit de modifier les dates de la course pour des raisons exceptionnelles ou la destination pour des raisons de sécurité sur les instructions et conseils du quai d'Orsay et du ministère des affaires étrangères .

En cas de problème un pays de substitution sera déclenché afin d'assurer la prestation promise dans des normes sportives (distances /par étapes) équivalentes et sans supplément de prix dans la mesure du raisonnable .

La communication se fera à travers le site Internet et par mail aux inscrits .

Article 3 : Les catégories

Il existe 4 catégories qui sont réparties comme suit :

- individuel Homme
- individuelle Femme
- par équipe (3personnes minimum mixte ou non)
- par pays

Un classement vétéran 1 et 2 sera pris en compte pour les victoires d'étapes. Un minimum de 10 participants par catégories est requis pour donner droit à récompenses. **A la clôture des inscriptions nous valideront les catégories primées et les récompenses définitives.**

Article 4 : Le tracé

Il est prédéfini pour être le plus agréable possible et permettre à chacun de se dépasser sportivement.

Toutefois jusqu'aux départs il n'est pas définitif. En effet l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si la conjoncture du pays l'imposait ou tout simplement les conditions climatiques.

Article 5 : Les chronos

Tout manquement aux règles de chronométrages ne permettant pas au team " technique et chrono " de valider le temps du concurrent entraînerait une pénalités de 30 minutes à 1 heure selon la gravité .Une moyenne serait établie dans ce cas pour permettre au candidat de poursuivre la compétition. Le commissaire de course pourrait décider de le mettre hors course si la négligence était délibérée et volontaire.

Le passage au CP est une règle de sécurité de base nous permettant de vérifier la présence de tous les concurrents sur le parcours . Il faut à tout prix nous signaler tout manquement de passage au CP.

Le classement par équipe se calcule sur la moyenne des temps des participants encore en course.

Article 6 : Les pénalités

Causes	pénalités	observations
Retard au départ	Avertissement + le temps réel	On ne peut louper 2 CP sur la même étape sous peine de disqualification.
Check point loupé	30 min	
Absence de dossard au départ	Avertissement + le temps réel pour en remettre un autre	
Causes	pénalités	observations
Environnement :		
Déchets dans le désert.	30 minutes de pénalités	Disqualification en cas de récidive
Tout manquement aux règles de sécurité entraînerait une disqualification immédiate	Disqualification Immédiate	
Tout manque de respect des populations locales entraînerait une disqualification immédiate	Disqualification Immédiate	
Absence de matériel obligatoire cf. art 10	30 minutes de pénalités	Disqualification en cas de récidive
Causes	pénalités	observations
Perte de dossard pendant la course	15 minutes	Le faire constater au premier contrôle.
Utilisation de transport	Disqualification Immédiate	Sauf si l'état de santé le justifie ...
Absence de dossard à l'arrivée	30 minutes	Attribution d'une moyenne correspondant à la tranche de temps du concurrent

Les pénalités de temps seront transmises par les commissaires de course, au Team technique et chrono, après validation du directeur de course ou de l'organisateur. Elles seront appliquées dans les plus brefs délais, avant la validation de la victoire d'étape.

L'organisation de course se garde le droit exclusif d'appliquer et de compléter cette liste en toutes circonstances avant, pendant et après la course.

Article 7 : Disqualification

Toute disqualification décidée par le comité de course ne donnera droit à aucun remboursement.

Article 8 : Hébergement / Ravitaillements

L'hébergement s'effectue en bivouac, sous tente, Quechua, Khaïma Mauritanienne ou case de nattes tressées de 6 à 8 personnes et en milieu naturel. Les participants seront entièrement pris en charge par l'organisation pour les repas quotidiens (matin, midi et soir), il s'agit de repas traditionnels, froids le midi, chauds avec viande le soir. Tout autre consommation et divertissements (soda, visites ...) restent à la charge des participants. Pendant la course, des ravitaillements (eau et nourriture locale) sont prévus à intervalles réguliers (environ tous les 12 Km). Aux concurrents de compléter avec barres de céréales et autres nourritures énergétiques.

Article 9 : Conditions de paiement

Détails des prix sur le site

Echéances de paiement :

- le premier acompte soit 500Euros est versé dès l'inscription à RSO
- le second acompte de 800 Euros 3 mois avant la course à RSO
- le solde 30 jours au plus tard avant le départ à RSO

Pour les participants étrangers :

Le paiement par transfert bancaires des 3 échéances s'effectuera directement à RSO. Attention, les frais de virement bancaire ne sont pas pris en charge

Article 10 : Matériel obligatoire

Pendant la course, à tout moment, les commissaires et directeurs peuvent contrôler la présence du matériel obligatoire par concurrent. Pour les équipes, chaque équipiers doit posséder son propre matériel obligatoire.

- couverture de survie.
- miroir de signalisation.
- un sifflet.
- une lampe frontale (en état de marche).(impératif)
- piles de rechange (1 jeu mini).
- un briquet.
- une petite trousse de secours (pour problème gastro et soins des pieds)
- système d'hydratation : gourdes ou Camel bag de 2 litres minimum .
- Une boussole (en état de marche et sachant être utilisée).
- Un couteau de poche(ne pas transporter dans l' avion)
- **Un Cyalum (l'organisation en mettra à votre disposition au prix de 10 € les 3 bâtonnets lumineux)**
- Le passeport
- 2 mouchoirs en papier

Article 11 : L' eau

Dans le désert, l'eau est précieuse, de ce fait chaque concurrent percevra à la fin de chaque étape 8 litres d'eau conditionnée en bouteilles jusqu' au départ le lendemain matin (repas du soir et petit déjeuner compris) en dehors de l'eau fournie pendant l'étape du jour distribuée aux ravitaillements.

Par respect de l'environnement, une fois consommées ces bouteilles devront être jetées dans les différentes poubelles situées sur le bivouac et CP. Tout participant qui ne respectera pas cette clause fera l'objet d'une mise hors course (cf. tableau des pénalités).

Article 12 : Inscription

Cette course est ouverte et accessible à tous, les conditions pour s'inscrire sont les suivantes :

- être majeur 18 ans ou dérogation parentale pour les juniors.
- dossier médical complet et validé par le team médical.
- passeport en cours de validité.
- vaccin obligatoire (fièvre jaune pour le Niger).

Toute inscription ne pourra être prise en compte si le dossier n'est pas reçu au complet dans les délais prévus. Tout refus à la frontière par les autorités locales pour des raisons personnelles ou de papiers d'identités ou de vaccins manquants ou non à jour, est sous la responsabilité du voyageur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 13 : Assurances

Conformément à la législation en vigueur, RSO a souscrit un contrat d'assurance "assistance-rapatriement" auprès de Europe Assistance. Cette assurance est nominative et est souscrite au moment de la prise de commande ou au moins 30 jours avant la date de départ. Dans tous les cas, la période de garantie est de 1 an pour un tarif de 35 €.

Aussi, RSO a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA. Les conditions générales de l'assurance vous seront remises avec les documents de voyage.

Article 13 : Médicalisation

Un certificat Sanitaire est à fournir obligatoirement, validé et complété, sur le document fourni, tout autre imprimé ne pourra être pris en compte.

Une équipe complète composée de médecins urgentiste, Kinésithérapeutes, infirmiers(es) et secouristes sera présente à chaque CP, sur l'ensemble du parcours et à chaque bivouac.

Tout participant pourra consulter le team médical à chaque moment du jour et de la nuit et ce pendant toute la durée de l'épreuve. Le team médical pourra mettre hors course un participant à tout moment s'il juge que son état médical peut entraîner un risque quelconque.

Dès son inscription, chaque participant accepte la difficulté d'une telle épreuve et des risques qu'il encoure. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou incidents divers survenus avant, pendant et après la course, ainsi les organisateurs ne sauraient être tenu pour responsable le cas échéant.

Article 15 : Patrimoine et Artisanat

Ces pays renferment des merveilles d'artisanats, soyez respectueux pendant les marchandages d'usages. Ne confondez pas artisanat et patrimoine du pays. De plus en plus de merveilles archéologiques passent les frontières et refusez les en préférant des copies, aux originaux.

Attention, au départ du pays ou arrivé en France ou en sortie de territoire, vous pourriez être passible d'amendes ou d'emprisonnement pour toute pièce transportée.

Exemples : dents de dinosaures, bifaces, pointes et haches préhistoriques.

Chacun prend ses responsabilités et l'organisation ne saurait être responsable pour tout transport de ces marchandises.

Article 16 : Sécurité

nous sommes sur le continent Africain ,aussi beau que majestueux , mais qui nécessite une certaine vigilance , papier objet de valeurs .

RSO a émis un certains nombres de règles de bases pour vous assurer une course et un voyage le plus agréable possible et en toute sécurité :

1. Interdiction absolue de conduire les véhicules de l'organisation.
 2. Ne jamais s'éloigner du bivouac la nuit sans prévenir
 3. Eviter de marcher pieds - nus (nombreuses épines d'acacias).
 4. Vérifier son matériel obligatoire de sécurité avant de prendre le départ.
 5. Toujours partir avec 2 litres d'eau minérale
 6. Toujours porter sur soi son passeport (les contrôles sont fréquents)
 7. Vérifier l'état de marche de sa frontale et de sa boussole avant chaque départ .
- 8. En cas de tempête de sable, se regrouper et s'arrêter et attendre que l'organisation vous récupère.**
- 9. Si vous vous égarez, arrêtez vous le plus tôt possible, allumez un feu le plus grand possible pour vous signaler et vous réchauffer. Recouvrez vous de la couverture de survie (très repérable de jour comme de nuit)**

Dans tous les cas, signaler tout problème à un membre de RSO.

Au delà de ces consignes, le bon sens est le meilleur conseil que nous pouvons vous donner

Article 17 : Médiatisation / Photos / Droit à l'image

Durant toute l'épreuve, un photographe et/ou un cameraman seront présents afin d'immortaliser chaque instant de la course.

Chaque participant donne droit de son image pour des photos et films, reportage et l'exploitation commerciale qui en sera faite (site Internet, reportage télé, presse écrite...).

Un contrat de cession de droit à l' image sera joint, à retourner signé.

Tout concurrent ne souhaitant pas apparaître sur les images , doit le signaler à l' organisateur par écrit 30 jours avant la course.

Article 18 : Récompenses et prix

Les catégories donnant lieu à récompenses, doivent être composées de 10 coureurs minimum.

L'organisation se réserve le droit de remanier si nécessaire les catégories pour que l'esprit de compétition soit respecté. Le montant des récompenses sera déterminé et communiqué à la clôture des inscriptions en fonction du nombre de coureurs, comme défini par l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier la valeur des récompenses en fonction du nombre de coureurs inscrits définitivement

Article 19 : Les vols aériens

Nous travaillons avec un partenaire voyageur pour les raids, connu pour son expérience et son sérieux pour les voyages vers la destination . RSO décline toutefois toutes responsabilités pour les retards au départ ou au retour. Quels que soient les frais occasionnés, aucune demande de remboursement ne pourra être faite à l'organisation de la course. Nous ferons notre maximum pour que tous ces désagréments indépendants de notre volonté soient le moins pénible possible. L'organisation tiendra informée en temps réel les participants des horaires précis des vols aller et retour. Ne pas prévoir de correspondances moins de 4 heures avant l'heure d'arrivée prévue.

Article 20 : Annulation

Une assurance annulation est proposée et permet selon les conditions de notre assureur au moment de l'événement :

L'assurance annulation proposé vous garantit les remboursements comme suit :

60 jours avant le départ : 100 % du forfait

30 jours avant le départ : 50 % du forfait

15 jours avant le départ : 25 % du forfait

8 jours avant le départ : taxe d'aéroport et autres frais récupérables

Si le coureur ne prend pas cette assurance, il peut souscrire lui-même sa propre assurance dans ce cas en cas de sinistre ou d'annulation il devra s'adresser directement à la société d'assurance souscrite.

Le coureur assume donc lui-même son choix.

Article 21 : Engagement

Tout participant reconnaît avoir connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage à en respecter les conditions du seul fait de son inscription. Tout litige devra être signalé dans les 8 jours suivant la date de retour par lettre recommandée, passé ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.